

PORTAGE DE REPAS Département du BAS-RHIN

Ce service s'adresse aux personnes retraitées, en situation de handicap ou en affection longue durée (ALD).

MA SITUATION, MES REVENUS

TRANCHES DE RESSOURCES MENSUELLES				
Tarif	1	2	3	4
Personne seule	personne relevant de l'aide sociale	de 961€ à 1014€	de 1015€ à 1410€	au dessus de 1411€
Couple		de 1492€ à 1702€	de 1703€ à 2157€	au dessus de 2158€

- Déduction ou Crédit d'impôts de 50% sur le forfait livraison dans les limites prévues par la loi (CGI article 199 sexdecies).

- L'APA ou des caisses de retraite peuvent participer aux frais sous conditions.

- TVA non applicable (CGI article 293B),

- Remise d'un devis personnalisé et gratuit sur simple demande.

MA FORMULE ET MON PRIX

Forfait de livraison inclus : 4,25 euros par repas *					
Compositions	Menu du jour	Plat du jour	Repas du soir	Pack légèreté	Pack complet
	Entrée, plat et garniture, dessert	Plat et garniture	Potage, petit plat, dessert	Plat du jour + repas du soir	Menu du jour + repas du soir
Options	Classique, mouliné, mixé ou régime**	Classique ou mouliné	Classique ou régime**	Classique	Classique ou régime**
Tarif 1	4,97 €		3,99 €		7,51 €
Tarif 2	12,20 €	11,40 €	11,50 €	18,65 €	19,45 €
Tarif 3	13,30 €	12,15 €	11,60 €	19,50 €	20,65 €
Tarif 4	13,70 €	12,25 €	11,70 €	19,70 €	21,15 €
Tarif invité	14,40 €	12,95 €	11,80 €	20,50 €	21,95 €

NB : - Tout règlement par chèque sera majoré de 4€

- De nombreuses communes soutiennent le service de portage en octroyant une prise en charge financière sur les menus et les plats du jour (sauf repas invité) à déduire de ces tarifs. Liste des communes et montants des prises en charge au verso.

* Excepté sur le Tarif 1 où il est de 1,45 euro par repas.

** Régime = diabétique, sans sel, diasel (sans sucre et réduit en sel)

CONTACT : 03 88 37 22 31 - portagederepas@abrapa.asso.fr

Liste des communes conventionnées avec le service de portage de repas

Communes	Prise en charge par menu du jour	Communes	Prise en charge par menu du jour
BISCHHEIM	1,00 €	MITTELHAUSBERGEN	1,00 €
BLAESHEIM	1,00 €	MUNDOLSHEIM	1,00 €
BRUMATH (seulement sur les repas régimes)	1,00 €	NIEDERHAUSBERGEN	1,00 €
Communauté de communes du KOCHERSBERG	0,80 €	OBERHAUSBERGEN	1,00 €
DUPPIGHEIM	2,00 €	OERMINGEN	1,50 € Tarif 2 1,07 € Tarif 3
ECKBOLSHEIM	1,00 €	OBERSCHAEFFOLSHEIM	1,50 €
ECKWERSHEIM	1,00 €	OSTWALD	1,00 €
ENTZHEIM	1,05 €	PLOBSHEIM	1,50 €
ESCHAU	1,00 €	REICHSTETT	1,00 €
FEGERSHEIM	1,10 €	ROSENWILLER	1,40 € Tarif 2 1,00 € Tarif 3
GEISPOLLSHEIM	1,00 €	SCHILTIGHEIM	1,00 €
GOTTESHEIM	1,40 € Tarif 2 1,00 € Tarif 3	SOUFFELWEYERSHEIM	1,00 €
HAEGEN	1,40 € Tarif 2 1,00 € Tarif 3	STRASBOURG	0,20 €
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	1,00 €	VENDENHEIM	1,00 €
KESKASTEL	1,40 € Tarif 2 1,00 € Tarif 3	ZEINHEIM	1,40 € Tarif 2 1,00 € Tarif 3
LA WANTZENAU	1,00 €		
LAMPERTHEIM	1,00 €		
LINGOLSHEIM	1,05 €		

NB : Les prises en charges ne sont valables que sur les menus et les plats du jour dans la limite de 31 repas par mois. Au-delà, tout repas supplémentaire est facturé au tarif plein.